

(BMS), on a colmaté la fuite du tunnel dont il avait été fait état, afin d'empêcher tout nouveau déversement, et on a dragué la rivière Boac pour éviter un débordement. La Marcopper Mining Corporation et la Placer Dome Inc., poursuivent la remise en état de la rivière Boac et du delta touché. En coordination avec le Bureau de gestion de l'environnement, le MGB réalise une évaluation d'impact post-déversement.

Détention arbitraire, rapport du Groupe de travail (E/CN.4/1998/44, par. 19)

Un appel urgent en faveur d'une personne a été envoyé au gouvernement. Aucuns renseignements sur les cas n'ont été fournis.

Disparitions forcées ou involontaires, rapport du Groupe de travail (E/CN.4/1998/43, par. 3, 6, 13, 24, 25, 40, 62, 308-322)

En ce qui a trait à l'indemnisation, le rapport se réfère aux informations fournies par le gouvernement, à savoir, que l'indemnisation est régie par la loi n° 7309 portant création d'un conseil des réclamations relevant du ministère de la Justice; seuls les proches parents peuvent entamer une procédure en vue d'une déclaration de décès; les proches parents peuvent réclamer une indemnisation; l'État assure des soins médicaux et des services de réadaptation nécessaires aux victimes qui réapparaissent et aux familles des personnes retrouvées mortes, et, à compter du 13 octobre 1997, une aide financière est accordée à 282 victimes, pour un montant de 100 000 dollars américains environ.

La majorité des 500 disparitions signalées se sont produites à la fin des années 1970 et au début des années 1980, dans le contexte des opérations anti-insurrectionnelles menées par le gouvernement. Entre 1975 et 1980, les personnes disparues étaient des agriculteurs, des étudiants, des travailleurs sociaux, des membres de congrégations religieuses, des avocats, des journalistes et des économistes. Les arrestations étaient effectuées par des hommes armés appartenant à une organisation militaire connue ou à une unité de police comme la gendarmerie philippine, le service central du renseignement, la police militaire ou d'autres organisations. Après 1980, les disparitions signalées concernaient de jeunes hommes vivant en milieu rural ou urbain, présentés comme des membres d'organisations estudiantines, syndicales, religieuses, politiques ou de défenses des droits de l'homme légalement constituées qui, aux dires des autorités, servent de façade au Parti communiste philippin (PCP) déclaré illégal et à son aile armée, la Nouvelle armée du peuple (NAP). Parmi les groupes les plus visés figureraient le KADENA (Jeunesse pour la démocratie et le nationalisme) et la Fédération nationale des travailleurs du sucre.

Le Groupe de travail a déclaré que, malgré les pourparlers de paix entamés avec plusieurs mouvements d'opposition, les disparitions ont continué pendant les années 1990, surtout au cours d'opérations des forces de sécurité contre la NAP, le Front national de libération moro, le Front de libération islamique de Mindanao, les

unités territoriales des forces armées des citoyens et les organisations civiles de volontaires.

Au cours de la période considérée, quatre disparitions nouvellement signalées, qui se seraient toutes produites en 1997, ont été portées à l'attention du gouvernement. Deux cas ont été transmis au RS sur l'indépendance des juges et des avocats. Ces deux cas concernaient un avocat et son chauffeur qui auraient été enlevés par des membres des forces de sécurité à Manille et les deux autres, un paysan, qui aurait disparu à San Roane, et un responsable communautaire, présumé enlevé par des membres des forces armées dans la province de Zambales.

Le gouvernement philippin a fourni des renseignements au sujet de trois cas en suspens : pour deux d'entre eux, il a indiqué que les recherches effectuées jusque-là avaient été infructueuses, mais que l'enquête initiale n'avait pas corroboré l'allégation relative à l'implication de l'armée dans les disparitions. Quant au troisième cas, le gouvernement a déclaré que la personne en question s'était rendue de son plein gré aux autorités à la suite du programme d'amnistie, et que celle-ci était en détention provisoire.

Le gouvernement a également communiqué des observations générales, dont certaines se basent sur les travaux effectués par la Commission des droits de l'homme des Philippines, suite aux inquiétudes exprimées par des organisations non gouvernementales des Philippines au sujet des disparitions. Dans le rapport, on précise que le gouvernement a déclaré qu'il examinerait tous les cas de disparition signalés par le Groupe de travail, afin de décider des mesures à recommander, dont l'indemnisation éventuelle des familles des victimes, que cet examen serait axé sur la question de l'impunité et tenterait de déterminer les circonstances dans lesquelles les disparitions ont eu lieu. En outre, le gouvernement a noté que l'armée et la police continuaient d'adopter des réformes (y compris en incluant l'enseignement des dispositions visant les droits de l'homme dans toute formation militaire) et que le Congrès était saisi d'un certain nombre de mesures visant à incorporer au droit national les dispositions de la Déclaration relatives aux disparitions.

Exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/1998/68, par. 12, 13, 14, 16, 17, 29, 30, 39, 40, 65, 70, 71, 72, 75; E/CN.4/1998/68/Add.1, par. 332-338)

Le RS a adressé au gouvernement philippin trois appels urgents, dont deux après avoir été informé que des juges et des avocats avaient reçu des menaces de mort en raison du rôle qu'ils ont joué dans les poursuites engagées contre des policiers visés par l'affaire de la bande Kuratong Baleleng. En 1996, le RS avait porté à la connaissance du gouvernement en 1996 cette affaire qui portait sur l'assassinat de 11 personnes soupçonnées de cambriolage de banque. L'assassinat aurait eu lieu en mai 1995 dans les locaux de la police. Selon les allégations, les menaces de mort auraient été proférées par des